

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS



Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement des situations individuelles dont il (elle) relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le 16 septembre 2022 dernier délai.

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS
Année universitaire 2022 - 2023



A retourner au secrétariat
au plus tard le 16 septembre 2022

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail (obligatoire) :

PIECES A JOINDRE

- La copie d'une pièce d'identité
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers
- Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiant :

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS
Année universitaire 2022 - 2023



Nom :
Prénom :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

DECISION DE LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE
DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ETUDIANTS

En application des textes réglementaires de référence (voir page 1), la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants du décide :

La dispense des enseignements suivants :

- UE : Semestre : Intitulé :
 - UE : Semestre : Intitulé :
 - UE : Semestre : Intitulé :
 - UE : Semestre : Intitulé :
 - UE : Semestre : Intitulé :
 - UE : Semestre : Intitulé :
- Pour l'année universitaire 2022 – 2023
 - Pour l'ensemble du cursus de formation en soins infirmiers

Refuse la demande de dispense d'enseignement

Nom du Président de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants :

Date : / / 2022

Signature :